

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°81-375 du 27 Octobre 1981

portant nomination du Camarade HOUNDETON
Frédéric en qualité de Directeur de Cabinet
du Président de la Cour Populaire Centrale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la Loi N°81-004 du 23 Mars 1981 portant Organisation Judiciaire,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Juillet
1981,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade HOUNDETON Frédéric est nommé Directeur
de Cabinet du Président de la Cour Populaire Centrale.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires et qui a effet pour compter de la date de prise
de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 Octobre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 - CC du PRPB 6 - CPC 6 - Ministères 21
MF 4 - SGG 4 - SPD 2 - DPE-DAJL-INSAE 6 BN-UNB-FASJEP 6
BCP 2 - DB-DCF-DSDV-DI 16 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Inté-
ressé 1 - IGE et ses Sections 4 - ANR 6 - JORPB 1